

Santé au travail : passez à l'action !



CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation et des techniques, forte pression concurrentielle, exigences de clients, les centres de contrôle technique sont confrontés à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans votre secteur.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre centre qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

PRÈS DE

30 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

44 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX CHUTES

39 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX MANUTENTIONS
MANUELLES

EN MOYENNE

85

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

223

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES



INTOXICATIONS, CANCERS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Prévenez les risques de chutes

- Gardez les sols propres, secs et dégagés.
- Lorsque c'est possible, remplacez les fosses par un pont ou sécurisez-les (par exemple, poser un garde-corps, les recouvrir quand elles ne sont pas utilisées, etc.).
- Délimitez le pourtour des équipements (fosse, banc de freinage, etc.) par des bandes de couleurs, contrastées et antidérapantes.
- Informez et sensibilisez les salariés aux risques de chutes.

↓ Limitez l'exposition aux gaz d'échappement

- Installez un dispositif d'aspiration des gaz d'échappement avec rejet à l'extérieur et veillez à son utilisation.
- À défaut, réalisez le contrôle des émissions polluantes à l'extérieur, en veillant aux conditions de travail des salariés (conditions météorologiques, manutention, etc.).
- Veillez à ne pas laisser les moteurs tourner inutilement.
- Informez les salariés des risques et formez-les à l'utilisation des installations de captage des gaz.



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS

↓ Limitez les positions de travail agenouillées, accroupies ou très inclinées

- Privilégiez, si possible, l'emploi d'un pont élévateur.
- Ajustez la hauteur du pont élévateur en fonction de la taille du salarié.
- Dans les locaux administratifs, fournissez du mobilier réglable et adaptable à chacun, permettant une posture adaptée.
- Formez les salariés aux modes opératoires permettant de travailler en sécurité.



AGRESSIONS, INCIVILITÉS

↓ Limitez les risques d'agression

- Délivrez une information claire aux clients pour limiter les incompréhensions et les litiges.
- Diffusez les consignes pour la gestion des litiges clients.
- Organisez la possibilité de faire appel à la hiérarchie en cas de difficulté.
- Mettez en place, si possible, un accueil des clients dans une zone où le salarié n'est pas isolé.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En diminuant les accidents du travail, vous allez :

- préserver votre santé et celle de vos salariés ;
- réduire l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendre le métier plus attractif ;
- améliorer la qualité de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.
- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.



OUI

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).

 www.inrs.fr/centres-de-contrôle-technique



→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/entreprise



En partenariat avec :



Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie -
Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise